



Restitution de la concertation nationale sur la protection de l'enfance

Compte rendu Uniopss

26 juin 2019

Présence de ministres :

- Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé
- Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées
- Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports
- Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé

Introduction par la Ministre de la Santé et des Solidarités :

La ministre salue l'engagement des départements, et notamment de D. Bussereau, ainsi que de tous les participants.

L'évolution de la politique de l'enfance et de la famille fait partie des priorités du quinquennat. Depuis 2017, le ministère des affaires sociales avait fait inscrire dans son programme de travail l'investissement dans l'enfance : extension de l'obligation vaccinale (à 11 vaccins obligatoires depuis 2018) pour protéger les enfants, le nouveau carnet de santé (pour favoriser le repérage précoce et lutter contre les inégalités de santé), efforts en matière d'accueil du jeune enfant. Une campagne sur le 119 a aussi été menée.

La stratégie de lutte contre la pauvreté est aussi un axe fort cette politique de l'enfance :

- Bonus mixité sociale, handicap
- Refonte de la formation des 600 000 professionnels de la petite enfance
- Financement des petits déjeuner
- Fonds de soutien à la tarification sociale dans les cantines
- Accompagnement vers le logement de 330 000 familles (déploiement notamment en IdF)
- 50 équipes de maraudes mixtes vont être déployés
- Moyens financiers apportés aux départements pour les jeunes majeurs

Le soutien aux enfants et aux familles a été un axe majeur du grand débat national. Un pacte pour l'enfance a été lancé à sa suite reposant sur 3 piliers visant à lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités de santé :

1^{er} pilier - Prévention et soutien à la parentalité : accompagner les parents et soutenir leurs difficultés est la base de toute protection de l'enfance. Celle-ci se traduit en deux axes : Soutien à la PMI renforcée dans ses prérogatives et le passeport des 1000 jours.

La réforme de la PMI est une des pierres angulaires de cette action : le rapport de M. Peyron montre que c'est un outil formidable mais mis en difficulté depuis plusieurs années. Il est nécessaire de refonder son action et renforcer son attractivité.

Le Passeport des 1000 jours : Il consiste notamment en la coordination des différents outils existants : carnet de santé dématérialisé et modules de soutien à la parentalité. Renforcement du suivi périnatal avec une obligation de l'entretien à 4 mois.

2^e pilier - Violences faites aux enfants : prochain plan triennal est en préparation avec pour ambition de construire une société sans violences pour les enfants dans tous leurs espaces de vie (périscolaires, numérique, ...).

3^e pilier- Stratégie de protection de l'enfance : 6 groupes de travail qui correspondraient aux 6 priorités fixées par le gouvernement.

Ces chantiers demanderont une mobilisation d'ampleur. L'enfance c'est ce que nous devons à chaque enfant et c'est aussi la société que nous construisons.

Présentation des conclusions de la consultation des jeunes : Cette conclusion sera rendue public et mise en ligne sur le site de la DGCS. Parallèlement à la concertation, une grande consultation a été lancée auprès des jeunes. Celle-ci a été conduite par *OpinionWay*.

Cette consultation reposait sur deux aspects principaux : bien-être des enfants et l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports.

Enquête menée auprès de 1 154 enfants âgés de 7 à 21 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance du 6 mai jusqu'au 12 juin.

- **Conclusions sur le ressenti des enfants** : Enfants et adolescents qui sont plutôt confiants quant à leur présent : ils se sentent bien dans leur établissements scolaires (77 % oui). 89 % des enfants se sentent entourés. 45 % des enfants interrogés disent être heureux. 38 % ne se sentent ni heureux, ni triste. Mais, les enfants et adolescents sont inquiets pour leur avenir : population qui exprime plus d'inquiétude sur son avenir professionnel (notamment les jeunes filles). Le fait de pouvoir compter sur quelqu'un en cas de besoin : sentiment qui décroît avec l'âge. L'étude montre également une très forte inquiétude quant au logement : 78% des jeunes de la PE interrogés se sentent inquiets.
- **Conclusions sur la pratique des activités** : 57% pratiquent un sport dont 47% un sport choisi, 74% font du sport à l'extérieur, en club. Sur les 12-21 ans, 49% font de la musique, 39% des jeux vidéos (garçons), 38% cinéma/séries, 21% lecture.
Le détails des résultats sera transmis ultérieurement. Ce qui est montré est que l'activité culturelle et sportive a des vertus d'émancipation individuelle et collective.

Intervention de la Ministre des Sports sur l'utilité sociale du sport, notamment les pratiques sportives portées par des associations. Pour que cette stratégie sur la protection de l'enfance soit décloisonnée, elle devra être interministérielle.

Le ministère des sports prend activement part à la politique de prévention, notamment dans le lien parents / enfants (ex : bébés nageurs). Le ministère promeut toutes les activités qui s'exercent en famille.

Sur la question des violences, un effort est fait en matière de formation des éducateurs au repérage des violences faites aux enfants (lien indirect avec l'obligation de la piscine dès 3 ans.) Un contrôle d'honorabilité des bénévoles au sein des associations sportives sera mis en place.

Il est également envisagé un renforcement de l'intervention des associations sportives au sein des établissements et services de PE. Il faut valoriser que l'écosystème que le sport peut représenter pour la protection de l'enfance.

Restitution de la concertation_: Les rapports seront rendus publics (prochainement).

GT – Renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et la participation des usagers

Questionnement la nomination d'un ministre serait-elle une mise sous tutelle des départements ? Le lancement du pacte a montré l'ambition partenariale qui convient à toutes et tous.

La PE est confrontée à différents défis :

- Augmentation du nombre d'enfants placés, notamment liés au nombre de MNA.
- Des situations de plus en plus complexes. Des équipes épuisées. Il y a une forme de crise aujourd'hui, notamment crise des vocations.

Dans ce contexte, il est nécessaire de se fédérer.

Ce qui ressort des échanges est notamment une crise de confiance : envers les institutions, envers les acteurs de la protection de l'enfance eux-mêmes, doute sur la capacité, même individuelle, à répondre aux enjeux de la mission. Crise de confiance rejaillit sur les enfants et leurs familles. L'amélioration de la gouvernance apparaît comme nécessaire comme un moyen pour renforcer la confiance. Beaucoup de choses existent : RBPP, formations. Ce qui ressort de la concertation, c'est que le cadre n'est pas mis en œuvre partout. Nous avons besoin d'un haut degré de transparence sur ce qu'il faut savoir, ce qui se fait, ce qui n'est pas fait. Transparence et connaissance.

Plan d'actions en 3 axes :

- Permettre égalité de traitement dont l'Etat est garant en respectant la place de chacun : laisser place à l'émergence de bonnes pratiques
- Simplifier et coordonner les acteurs
- Renforcer participation des partenaires, de la société civile, des parents et des enfants eux-mêmes.

Outils :

- 1- Clarifier la gouvernance en protection de l'enfance tant au niveau national que local : questionnement articulation HCFEA (Conseil de l'enfance et de l'adolescence) et CNPE
- 2- Définir au niveau national des objectifs qualitatifs et les suivre dans chaque département
- 3- Accompagner un renforcement du rôle des ODPE
- 4- Mettre en place dans chaque territoire des instances de participation des enfants et de leur famille
- 5- Renforcer la coordination : parquets / magistrats : une plus grande valorisation et sécurisation du travail des parquets pour mineurs, - contractualisation fortes comme sur la stratégie pauvreté

GT – Sécuriser les parcours en protection de l'enfance

S. Troussel, président du CD SSD (et du GT) : souhaite insister sur 3 aspects : l'offre de soins est en deçà des besoins des enfants en protection de l'enfance / les ruptures de parcours et les sorties sèches de l'ASE après 18 ans (obligation pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans avec financement de l'Etat) / prise en charge des MNA (solidarité financière doit être renforcée, opposition au fichier AEM).

Propositions du GT :

- 1- Réaffirmer le rôle du projet pour l'enfant et son référent
- 2- Permettre la co-saisine d'au moins deux juges pour les décisions les plus complexes
- 3- Simplifier la vie quotidienne de l'enfant protégé, notamment par la redéfinition des actes usuels / non usuels.

- 4- Favoriser l'implication durable d'adultes non professionnels auprès des enfants (famille élargie, tiers de confiance, parrains, pairs..) pour favoriser la construction de liens durables
- 5- Anticiper et mieux préparer la fin des mesures en protection de l'enfance

GT – Diffuser une culture de la transparence et de la qualité des lieux d'accueil

Intervention de P. Grosvalet, PCD Loire-Atlantique (et président du GT) : opposition à l'amendement gouvernemental sur l'article 1^{er} de la proposition de loi jeunes majeurs.

Le groupe s'est beaucoup intéressé à la question de l'accès aux droits et au recueil et à la diffusion de la parole de l'enfant. Il faut poser la question de la représentation des enfants eux-mêmes dans les différents établissements. Contrôle

Intervention HAS : La qualité ne s'entend qu'au bénéfice de l'enfant. Il est proposé qu'au moins chaque année (et au moins avant la fin de chaque mesure), l'enfant puisse exprimer son ressenti et ses souhaits dans le cadre de son PPE, favoriser tous les modes d'expression de l'enfant et de sa famille dans les lieux et les structures. La formation au recueil de la parole (une enquête annuelle dans chaque structure dont les résultats seront traités dans les CVS), faciliter et traiter les alertes des enfants. Il faut également formaliser un circuit lors des événements indésirables pour que cela remonte facilement au conseil départemental.

- 1- Faire connaître aux enfants leurs droits
- 2- Systématiser le recensement et le traitement des événements indésirables graves et des cas de maltraitance
- 3- Encadrer le recours à l'hôtel pour en garantir le caractère exceptionnel
- 4- Créer un Fonds national d'investissement pour la modernisation des lieux d'accueil
- 5- Faciliter l'expression des enfants au sein des lieux d'accueil

Intervention de deux jeunes anciens placés pour évoquer leur participation à la concertation :

Interpellation virulente d'un jeune pour demander un changement de regard sur la protection de l'enfance, avoir des discours plus positifs sur les réussites. Il est opposé à l'extension du RSA (ou RUA) aux jeunes de 18 à 25 ans car assistance, dette envers les pouvoirs publics. *A noter : pas de consensus entre les ADEPAPE sur ce point.*

GT – Développer l'accueil de type familial

1. Réviser le statut et améliorer les conditions d'exercice des assistants familiaux (temps de travail/tarifification)
2. Préciser le cadre juridique des LVA. Actuellement les LVA sont fragilisés car ils sont en dehors des ESSMS et du droit du travail.
3. Soutenir les adultes non-professionnels qui s'investissent durablement auprès des enfants (famille élargie, tiers digne de confiance, parrains, pairs,)
4. Promouvoir, notamment au travers de campagnes de recrutement, les différents types d'accueil familial

Le groupe de travail propose également :

- d'inverser la logique : il faudrait recruter d'abord les assfam puis agrément après.
- Il faut sécuriser la rémunération par un socle de base
- Organiser à l'échelle des départements des équipes pluri-disciplinaires qui sécurisent et accompagnent les équipes des assistants familiaux
- Accompagner les assistants familiaux à la construction du PPE

- Préservation de la place de la famille est indispensable y compris dans le cadre de l'accueil familial.
- Promouvoir l'accueil familial auprès des MNA

GT – Améliorer l'accueil d'enfants en situation de handicap

Constat : Enfants protégés vivants avec un handicap sont insuffisamment pris en compte (prévalence du nombre d'enfants en situation de handicap 7 fois supérieur). Il faut agir par rapport à ses multiples vulnérabilités, soutenir les potentialités. Les parents doivent aussi être mieux accompagnés.

Les réponses sont souvent trop inadaptées aux besoins de ses enfants.

Il ne faut pas opposer les acteurs et ne pas se renvoyer les problématiques entre institutions. Il y a des problématiques de continuité dans la prise en charge (accueil d'urgence, responsabilité partagée, sortie). Les cultures professionnelles sont encore trop cloisonnées : il faut soutenir les acteurs de « première ligne ». Il faut développer les formations croisées.

L'importance du diagnostic a été rappelé car il conditionne le parcours global de l'enfant. Les acteurs rencontrent de réelles difficultés en matière de pédopsychiatrie. Des solutions financières doivent être trouvées pour permettre le décroisement.

Propositions principales :

1. Organiser le décroisement des actions menées dans les champs social, médico-social et sanitaire au sein de conventions passées entre les ARS et les CD
2. Recourir à des évaluations partagées ASE / secteur médico-social
3. Instaurer un principe de « permanence médico-sociale » qui garantisse une continuité de la prise en charge et de l'appui des professionnels tout au long de l'année.
4. Recenser et évaluer les dispositifs innovants (démarches partenariales, équipes mobiles, accueil de jour...) pour les généraliser si cela est possible.

Intervention de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées :

La politique PE / handicap doit s'articuler autour de 3 points : Simplifier les démarches et être dans une logique de dossier partagé ASE/MDPH – Former (formations communes et croisées) – Anticiper (agir dès les premiers niveaux d'alerte, avant le diagnostic). Il faut par ailleurs harmoniser les temps de vie de l'enfant : les temps de l'éducation nationale ne sont pas celui de l'ASE, ni celui du médico-social.

GT – Promouvoir l'ambition scolaire pour les enfants

NB : L'Education nationale n'était présente qu'au début de la journée. Ne s'est pas exprimée.

Le GT s'accorde sur la nécessité de créer un espace de dialogue entre les deux institutions. Il faut mettre en place une gouvernance et un meilleur partenariat : à l'échelle nationale et locale. Il faut des interlocuteurs définis et bien identifiés au sein de chaque institution.

Principales propositions :

1. Former les professionnels de la protection de l'enfance au suivi scolaire de l'enfant, et les professionnels de l'Education nationale aux fondamentaux de la protection de l'enfance
2. Mieux associer l'équipe éducative au PPE : Faire participer l'équipe éducative (EN) au PPE.

3. Organiser l'intervention d'enseignants au sein des lieux d'accueil en protection de l'enfance : il est évoqué une « super alliance éducative » (avec justice et santé).
4. Garantir aux enfants protégés de pouvoir bénéficier des dispositifs de droit commun (devoirs faits, internats, parcours d'excellence)
5. Mettre en place une gouvernance et un partenariat plus opérationnel des acteurs de l'Education nationale et de la protection de l'enfance. Il a été évoqué de développer des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour les enfants protégés.

Conclusions d'Adrien TAQUET :

Les avancées de la loi de 2016 ne sont pas suffisamment mises en œuvre. Cependant, il n'y a pas besoin de nouvelles lois ou normes mais besoin d'un accompagnement au changement des pratiques et des postures. Il faut mettre l'enfant au cœur des institutions, il faut se mettre à « hauteur d'enfant ». « La PE doit être la politique des enfants et pour les enfants ».

Le secrétaire d'Etat a identifié 3 constats partagés par l'ensemble des GT :

- Nécessité de plus d'articulation
- Besoin de davantage de formation
- Gouvernance clarifiée et renforcée

Calendrier : Les différents rapports des GT vont être examinés. Tout sera rendu public. Des annonces seront faites lors de la prochaine plénière du CNPE (1^{er} juillet) et Assises de la PE (4 et 5 juillet). Ce seront des occasions de présenter des actions plus précises et concrètes ordonnées autour d'un seul impératif : améliorer le sort des enfants protégés.

La question des Outre-Mers avec des problématiques spécifiques sera abordée dans un autre cadre. Dès le 2 juillet est menée une séance de travail sur cette question.

Durant l'été, un groupe d'appui à leur mise en œuvre du Pacte pour l'enfance sera mis en place afin de suivre l'effectivité des mesures annoncées afin de suivre le travail partenarial entamé.

Grandes orientations :

- Participation : Il faut instaurer une participation plus systématique et renforcée dans les décisions qui les concernent. La participation passe par des instances au sein des établissements mais aussi dans le recueil et la prise en compte de leur parole de manière adaptée à leur âge et à leur discernement. Cela passe aussi par des questionnaires de satisfaction. Il faudra s'inspirer des recommandations de Denis Piveteau sur la bientraitance du 24 janvier 2019.
- Mise en œuvre des protections : Ce n'est pas à l'enfant de s'adapter à la temporalité des institutions. Une mission d'inspection est lancée sur les délais d'exécution. Elle met en évidence des manquements (ex : pas de logiciel commun justice ASE pour la gestion des places).
- Articulation : Favoriser les articulations notamment ARS et départements
- Inclusion des enfants protégés (actes usuels, scolarité, santé) : Porter une attention particulière aux enfants à leur vie quotidienne pour qu'ils aient la même que celle des autres enfants : actes usuels à clarifier, scolarisation (bénéficier d'un regard plus attentif et d'un soutien plus fort pour garantir leur inscription dans le droit commun). Il faut se donner les moyens de la continuité du parcours scolaire. Une vie quotidienne normale c'est être en bonne santé.

Un arrêté du 3 juin 2019 a mis en place « l'expérimentation pour un parcours de soins coordonné » des enfants et adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements, reposant sur la création d'un forfait annuel pris en charge à 100% par la sécurité sociale et financé par le fonds pour l'innovation du système de santé. Une expérimentation dans 3 départements sur le parcours de soins. Ambition de l'étendre à 10 départements.

- Question des liens d'attachement : ce qui fait famille a profondément évolué. Les représentations des relations entre parents et enfants ne se sont peut-être pas suffisamment adaptés. Il faut prendre en compte les évolutions des neurosciences. Il faut notamment valoriser les figures non-professionnelles autour de l'enfant.